



Utilisable en
agriculture
biologique

Recommandations

Pour la pose des diffuseurs :

- Au tout début du 1^{er} vol
- Une seule pose jusqu'à la récolte
- Respecter la taille des parcelles (minimum 1 ha)
- Réduire la population de tordeuses orientales au départ

Caractéristiques

RAK® 5 : ® Marque déposée BASF

Composition :

- 85,5 % acétate de Z-8 dodécényle
- 9,5 % acétate de E-8 dodécényle

Formulation : diffuseurs.

Autorisation de vente : N° 8900685.

Classement : H 412 : Nocif pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Usage et doses autorisées :

Cultures	Ravageur	Doses
Pêcher	Tordeuse orientale	500 diffuseurs / ha
Abricotier	Tordeuse orientale	500 diffuseurs / ha

Précautions d'emploi

Stockage :

Avant utilisation, les diffuseurs doivent être conservés dans leur emballage d'origine hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière et dans un local frais (température inférieure à 15°C). Des emballages entamés pourront être conservés quelques jours s'ils sont fermés soigneusement et maintenus à une température < à 5°C. De même, tout stockage prolongé doit être effectué emballage fermé, intact, à une température de -18°C. Si ces règles de stockage n'étaient pas respectées, les diffuseurs pourraient perdre de leur efficacité.

Conditionnement

- Cartons de 4 sacs x 252 diffuseurs.
- Palette : 60 cartons de 4 sacs.

Les gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

- 1** Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2** Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3** Se protéger efficacement (gants, combinaison, bottes).

APRÈS L'APPLICATION

- 4** Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

Ne pas fumer, boire, manger pendant la pose des diffuseurs.

QUE FAIRE DES CAPSULES VIDES EN FIN DE SAISON ?

Retirer les capsules en fin de saison et les rapporter à un point de collecte Adivalor.

Contacts utiles

Informations techniques FDS	BASF Agro	N°Azur 0810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phytoattitude
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

BASF Agro S.A.S.

21, chemin de la Sauvegarde - 69134 EULLY CEDEX - Tél : +33 4 72 32 45 45 - Fax : +33 4 78 34 28 86

RAK® - ® marque déposée BASF - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 777ALIE0113R - Janvier 2013.



**Notre seul pêcher,
c'est d'innover.**

Rak® 5

Phéromone sexuelle
contre la tordeuse orientale du pêcher

Cultivons l'innovation autrement

BASF
The Chemical Company

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

BASF (RAK 5 -4p- 210x297 - 2013) - 2.indd 1-2

21/02/13 14:08

Rak® 5 : l'expert de la confusion

Rak® 5, première phéromone sexuelle à être utilisée dans les vergers de pêchers a confirmé son efficacité sur la tordeuse orientale du pêcher.

Rak® 5 permet dans tous les cas une réduction du nombre d'applications d'insecticides conventionnels. Il s'adapte aussi à des situations particulières telles que les pêches à récolte tardive.

Rak® 5 : un ensemble d'avantages exceptionnels

Les diffuseurs Rak® 5, accrochés dans le verger dès le début de la saison, diffusent de façon régulière et « massive » une phéromone de synthèse au pouvoir attractif identique à celle émise naturellement par la femelle de *Cydia molesta* (ou *Grapholita molesta*) pour attirer le mâle. Ce dernier est désorienté et l'accouplement n'a pas lieu.



Attaque de *Cydia molesta*.



Moins d'interventions contre les autres ravageurs

Grâce au développement des auxiliaires, les populations d'autres ravageurs, en particulier celles d'acariens, diminuent, ce qui permet de réduire le nombre d'interventions nécessaires à leur contrôle.

Réduction du nombre d'interventions

Rak® 5 permet de diminuer les attaques sur pousses et sur fruits aussi bien que 5 à 9 interventions conventionnelles. Il assure par ailleurs une meilleure protection des pousses car son action dure bien au delà de la récolte.

Respect de la faune auxiliaire

L'extrême spécificité des phéromones sexuelles permet de ne combattre que le ravageur visé, sans perturber l'entomofaune et en particulier les auxiliaires qui, au contraire, se développent dans le verger. Rak® 5 s'insère particulièrement bien dans les programmes de lutte intégrée.

Dose minime dans l'environnement

Les phéromones sexuelles agissent à des doses minimes : 225 à 250 g/ha pour toute la période de risque soit environ 6 mois pour 3 à 5 générations.

Bénéfice filière aval

Rak® 5 ne laisse pas de résidu dans les fruits, et permet une meilleure adaptation des programmes insecticides aux exigences de cahiers des charges à l'exportation : diminution du nombre et des niveaux de résidus.

Rak® 5 : des suivis nécessaires à la réussite de la méthode

Si l'utilisation de Rak® 5 permet de diminuer le nombre d'interventions conventionnelles, elle ne dispense pas des interventions d'observation :

- Pour une bonne connaissance de l'environnement : homogénéité de la parcelle, bordure, nature des parcelles avoisinantes...
- Pour fixer la date de pose des diffuseurs et évaluer la population de départ.
- Pour le suivi pendant la période sensible et les interventions insecticides complémentaires si elles sont nécessaires.



Diffuseur de Rak® 5.

Pour vous aider :

- Lire attentivement l'étiquette du sac (recommandations très précises).
- Utiliser les feuilles de suivi du verger mises à votre disposition par votre distributeur.



Eco' acteurs
Rak® 5, méthode de lutte insecticide, labellisée Eco-acteurs, contribue à une agriculture durable.
Pour en savoir plus : www.agro.bASF.fr

Quelques règles simples

La confusion sexuelle ne donnera sa pleine efficacité que si elle est appliquée sur des populations de tordeuses orientales réduites au départ. A cet effet, il est recommandé d'effectuer une lutte insecticide classique efficace sur la première génération, afin de réduire le niveau des populations.

LA PARCELLE À PROTÉGER, CONSTITUÉE D'ARBRES ADULTES

1 hectare minimum, parcelle plus carrée possible (60 m minimum sur le petit côté).

SUIVI DU VERGER

Quelques contrôles sont nécessaires :

- > En mai/juin pour s'assurer de la bonne efficacité du traitement insecticide de la 1^{ère} génération,
- > En juillet,
- > En août/début septembre pour les variétés tardives. Procéder par comptage des pousses et des fruits attaqués : minimum, 100 arbres au hasard sur une diagonale du verger avec examen de 4 pousses et 4 fruits par arbre et 50 arbres sur la ou les bordures sensibles.

LA POSE DES DIFFUSEURS

Au tout début du premier vol (observation par piégeage ou consulter le Bulletin de Santé du Végétal), soit selon les situations de début avril à début mai.

> Dans la parcelle

500 diffuseurs/ha disposés en quinconce aux 2/3 de la hauteur définitive des arbres (1 diffuseur = 20 m²). Sur des arbres de hauteur définitive > 3 m, poser en vague avec un décalage de hauteur de 1 à 1,5 m d'un arbre à l'autre, les diffuseurs les plus hauts étant au moins aux 2/3 de la hauteur. S'il y a des manquants, renforcer les arbres voisins. Les haies intégrées dans les vergers seront considérées comme des arbres à protéger.

> Dans les bordures

Les haies de proximité seront également intégrées dans le dispositif (1 diffuseur tous les 4 m). Renforcer le dispositif avec 1 diffuseur par arbre côté vent dominant ou sur les bordures jouxtant une route. Si la ou les bordures sont à moins de 100 m d'un verger voisin, protéger ce verger avec des diffuseurs sur 40 m de profondeur si cette parcelle est dans l'axe de plantation, ou sur 30 m si elle est parallèle.

> Végétation avoisinante

Les arbres isolés à moins de 100 m (amandiers, cerisiers, cognassiers, pêchers) sont des zones refuges qui devront être contrôlées avec au moins 1 diffuseur par arbre.

TRAITEMENT INSECTICIDE COMPLÉMENTAIRE (SI NÉCESSAIRE)

Si un contrôle donne un pourcentage indicatif d'attaque, soit :

% de pousses attaquées	+ % de fruits attaqués
3	
2	

supérieur ou égal à 1, un traitement insecticide classique devra être réalisé.